



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique économique commune

Question écrite n° 13155

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, la nécessité de la création d'une monnaie européenne. Le marché unique ne peut fonctionner efficacement sans monnaie unique. Il lui demande ce qu'il pense du rapport de la commission Delors sur l'union économique et monétaire. Ce rapport propose une procédure en trois étapes : d'abord, la coordination des politiques économiques ; ensuite, la création d'un lien organique entre les banques centrales ; enfin, l'institution d'une monnaie unique, c'est-à-dire des parités fixes entre les monnaies de la Communauté.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français adhère pleinement aux objectifs et à l'analyse du rapport Delors. L'union économique et monétaire est une composante essentielle du processus d'intégration économique entre les Etats membres, instituée par le traité de Rome et confirmée par l'acte unique. À ce titre, elle est le complément naturel du marché unique. Les progrès accomplis en matière de convergence des politiques économiques et de gestion des parités depuis l'instauration du système monétaire européen rendent aujourd'hui souhaitables les nouvelles avancées décrites par le rapport Delors. Dans le cadre d'une démarche pragmatique, l'ambition est en effet clairement affirmée : l'union économique et monétaire exige, à terme, une politique monétaire unique ; celle-ci doit permettre l'instauration, entre les monnaies participant au système monétaire européen, de taux de change stables qui sont une condition indispensable à la création d'une monnaie unique. À cet égard, les étapes prévues par le rapport Delors expriment la nécessité d'une démarche parallèle des différents pays à l'égard des progrès qui restent à accomplir ; elles menagent également les transitions nécessaires entre la situation présente de la coopération économique et monétaire européenne et l'objectif ultime d'une intégration complète. L'engagement de ce processus exige de chaque Etat membre une volonté politique, lui permettant d'accepter les concessions réciproques nécessaires à l'aboutissement de l'engagement commun. La France est prête, pour sa part, à consentir tous les efforts nécessaires pour construire l'union économique et monétaire.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) ◊ [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13155

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2299